

OFFICE DES VÉHICULESRte de la Communance 45
Case postale
CH-2800 Delémont 1

t 032 420 71 20

www.jura.ch/ovj
technique.ovj@jura.ch

Importation d'un véhicule

Demande de rendez-vous

Nom / prénom du requérant _____

N° adresse OVJ (interne) _____

N° de téléphone _____

Adresse e-mail _____

Réception des documents par OVJ _____ collaborateur _____

Contrôle des documents par OVJ _____ collaborateur _____

Remarques _____

Date et lieu du contrôle technique _____

*Les documents doivent être présentés en langue française, allemande, italienne ou anglaise.
Les documents rédigés dans d'autres langues peuvent être reconnus s'il existe une traduction
certifiée conforme.*

Un RDV sera attribué après validation du dossier par le secteur technique de l'Office des véhicules.

*Seuls les dossiers complets seront acceptés et traités. Ils peuvent être déposés dans l'un de nos
centres d'expertises ou envoyés par poste ou par mail à l'adresse support_tech@jura.ch*

Office des véhicules (OVJ)Route de la Communance 45
Case postale 763
2800 DELEMONTImpasse de la Prairie 42
2900 PORRENTROYRue des Rangiers 40
2350 SAIGNELEGIER**Informations au verso**

Informations importantes:

En vertu de l'art.12 de la loi fédérale sur la circulation routière LCR, les véhicules automobiles et leurs remorques fabriqués en série sont soumis à la réception par type.

L'ordonnance du 19 juin 1995 sur la réception par type des véhicules routiers ORT règle la procédure.

<https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/services/vehicules/homologation-des-vehicules/importation-directe-et-parallele.html>

Le statut d'importation est déterminé par l'autorité douanière. Pour toute question concernant les formalités, veuillez prendre contact avec la Plateforme Douanière de Boncourt au 058 483 24 14.

Vous pouvez également consulter le site de l'Administration fédérale des Douanes.

<https://www.ezv.admin.ch/ezv/fr/home/infos-pour-particuliers/vehicules-routiers-et-embarcations/importation-en-suisse.html>

Avant tout achat, il est important de s'assurer de la conformité du véhicule aux normes suisses applicables.

Pour une première mise en circulation, le véhicule doit être conforme aux prescriptions suisses en vigueur à la date de son importation. Le timbre de douane faisant foi.

Si le véhicule était déjà en circulation à l'étranger, celui-ci doit être conforme aux prescriptions suisses en vigueur à la date de sa toute première mise en circulation.

Le certificat de conformité européen (COC) à lui seul, ne garantit nullement que le véhicule puisse être admis sans autres conditions à la circulation en Suisse.

Veuillez pour ce faire, consulter un représentant de la marque, l'importateur ou tout autre spécialiste en la matière.

Pour les véhicules immatriculés à l'étranger depuis 30 ans ou plus, une carte d'identité FIVA est exigée. <https://shvf.ch/fr/>

Les documents annexés traitent des statuts d'importation et définissent les exigences.

En ce qui concerne les véhicules électriques des catégories cyclomoteurs et motocycles légers, bon nombre d'entre eux sont soumis à la réception par type. Notre site internet vous renseigne sur les conditions requises pour leur admission à la circulation routière. <https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFI/OVJ/Vehicules-electriques.html#>

Pour l'expertise, le véhicule doit être présenté vide, propre et conforme aux prescriptions légales.

Seule l'expertise technique du véhicule reste déterminante pour l'acceptation à l'immatriculation en Suisse.

Les documents suivants sont nécessaires pour l'immatriculation :

- Demande d'immatriculation complétée et signée
- Attestation d'assurance, émise par une compagnie d'assurance RC suisse
- Pièce d'identité ou permis de séjour / attestation de domicile / carte de légitimation
- Plaques et certificat d'immatriculation étranger

Les documents concernant la délivrance de plaques d'immatriculation ou d'autres autorisations de circuler sur le territoire Suisse, se trouvent sur le site <https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFI/OVJ/Formulaires.html>

Nous vous souhaitons plein succès dans votre démarche.

Liens utiles:

Office des véhicules du Jura OVJ:

<https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFI/OVJ.html>

Information concernant la taxe CO₂

<http://www.bfe.admin.ch/themen/00507/05318/index.html?lang=fr>

Association des services des automobiles ASA:

<http://asa.ch/fr/index.php>

Auto Suisse:

<http://www.auto-schweiz.ch/fr/home/>

Moto Suisse:

<http://www.motosuisse.ch/fr/index.html>

Dynamic Test Center AG DTC:

<https://www.dtc-ag.ch/fr/prestations>

Centre test et homologation véhicules FAKT:

http://www.fakt.com/de/index.php?pg=fakt_schweiz.php

Carfax

<https://www.carfax.eu/fr>